

Les présentes conditions générales de vente (« CGV »), accompagnant le devis ci-joint ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'organisme Fréa désigné ci-après comme **Fréa**, fournit ses prestations à l'acheteur désigné ci-après comme le « **Client** ». Le Client et Fréa constitueront **la ou les parties**.

1. Contact

Nom : Madame Roseline Gilbert
Téléphone : **09.54.34.37.20. 01.48.01.51.90**- Portable : **06.71.60.89.82**
E-mail : rose.gilbert@frea.fr - contact@frea.fr
Courrier à : Fréa- 45, rue Maubeuge, 75009 PARIS

2. Passation des commandes

Les commandes passées par le Client font l'objet d'un devis signé par ce dernier précédé par la mention « bon pour accord » et transmis à Fréa. Le Client s'engage à informer Fréa sans délai de toute modification des informations communiquées lors de sa commande ou de toute annulation, préalablement à l'exécution de la commande.

3. Inscription à des formations

L'inscription est confirmée dès retour des présentes conditions de vente, du devis et du questionnaire d'inscription dûment remplis et signés par le Client, à l'attention de Fréa.

4. Désistement ou annulation de l'inscription d'une formation

- 15 jours avant le début du stage : le participant sera redevable d'un montant égal à 50% du prix du stage TTC.
- A l'issue du stage : le participant sera redevable de l'intégralité du montant du stage. L'acompte déjà perçu par Fréa sera déduit du montant total facturé.

Tout désistement ou annulation de l'inscription doit être adressé à Fréa, par écrit et ce, au plus tard une semaine avant la date officielle de la formation. A défaut, le montant de l'acompte sera retenu en totalité par Fréa.

5. Annulation ou report de la formation par Fréa

En cas d'imprévu, Fréa se réserve le droit de reporter la formation 10 jours minimum avant le début du stage. Dans le meilleur des cas, Fréa proposera aux intéressés de nouvelles dates de formation. Aucune indemnité ne sera versée au Client en raison d'un report ou d'une annulation du stage du fait de Fréa.

6. Remise du certificat ou de l'attestation de formation

Chaque stagiaire ayant suivi une formation recevra un certificat ou une attestation de présence.

7. Envoi du rapport d'audit

Le rapport d'audit sera adressé au client dans les 15 jours suivant la réalisation de l'audit.

8. Conditions de règlement des factures de formation

Les règlements sont établis à l'ordre de Fréa.

- **Inscription à titre individuel** : le règlement doit être effectué en totalité avant le début de la prestation, après réception de la facture.
- **Personne morale (société)** : le règlement doit être effectué en deux étapes. Un acompte de 50% de la somme totale doit être effectué avant le commencement de la prestation. Le reste dû sera à régler au plus tard 30 jours après réception de la facture.
- **Organisme de prise en charge** : selon les conditions imposées par l'organisme de prise en charge.

Les virements doivent intervenir au plus tard 30 jours fin de mois, à réception de notre facture accompagnée de la feuille de présence à la formation du stagiaire. Conformément à la réglementation, des pénalités de retard, d'un montant égal à 11% du montant total dû seront facturées.

L'attestation sera délivrée au Client sous condition de perception du règlement de la formation.

9. Condition de règlement des factures d'audit

Les audits réalisés doivent être réglés dans les 30 jours fin de mois si réception de notre facture.

Suivant les coordonnées bancaires de Fréa ci-dessous :

Identifiant National de Compte Bancaire (RIB)				N° TVA Intracommunautaire FR59552002313	
Banque/ Adresse	Etablissement	Guichet	Clé	N° de Compte	International Bank Account Number (IBAN)
Banque Populaire RIVES DE PARIS	10207	00026	13	20212279735	FR 76 1020 7000 2620 2122 7973 513
34, boulevard Bonne Nouvelle - 75010 PARIS (France)					SWIFT CODE CCBPFRPMTG

10. Profil requis du stagiaire (formation)

Fréa ne pourra être, en aucun cas, tenue responsable de l'inadéquation des programmes/méthodes de formation avec les exigences du Client ou le niveau des stagiaires participants. Les pré-requis du stagiaire candidat qui seront validés par Fréa doivent être systématiquement transmis lors du dépôt du dossier d'inscription.

11. Traitement des données personnelles

Fréa s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel du Client en accord avec les dispositions applicables et notamment du Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et libertés »

12. Propriété intellectuelle

L'ensemble du matériel pédagogique mis à disposition du Client appartient à Fréa et ne peut en aucun cas être reproduit par le Client, de quelle que manière que ce soit, en totalité ou en partie, adapté, modifié ou traduit, représenté, cédé ou diffusé à quiconque en interne comme en externe (sauf accord explicite écrit de Fréa).

13. Droit applicable

Le contrat est régi par la loi française. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les litiges relatifs à l'exécution de la prestation. A défaut d'accord amiable, le Tribunal de Commerce de Paris sera seul compétent.

Le Client reconnaît que l'acceptation des présentes CGV a pour conséquence d'écarter l'application de ses propres conditions générales de vente et/ou d'achat.